

f.B.22.53. Iran (Am)

original 164
kopie 166 158 162 BTJ

teheran 8.2.1980 1950 f l a s h r 9./0810 ==

00133 hhhhh

t o p s e c r e t

pour ambassadeur brunner

(service du telegramme meme remarque que mon 128 et mon 130. merci)

pour ambassadeur diez non flash en le priant evt d'en donner
connaissance conseiller federal furgler.

1. ceci represente point 10 mon 128.
2. bien qu'au bord de l'epuisement, je me suis entretenu, ce qui m'interessait beaucoup des aspects juridiques du dossier panameen, c'est a dire de la procedure prevue pour une eventuelle extradition du shah.

b me repondit que c'etait la mer a boire et qu'il avait ete atterre par l'ignorance, la suffisance de ses interlocuteurs et constate l'incapacite totalement aberrante de l'etat - par la conception, ou plutot son absence de conception juridique de son appareil administratif, rendu obtus par aveuglement d'origine religieuse (tout se regle par le droit islamique) - de mettre sur pied, de presenter, de formuler une demande d'extradition, par exemple, de la fonder, d'apporter des preuves formelles, de faire preuve d'esprit de rigueur scientifique, ne parlons pas de cartesianisme, bref toutes choses qui seules donneraient une chance a l'iran dans une procedure devant une cour etrangere.

3. voyant ces montagnes de dossiers et de documents contre le shah, dont pas un ne resisterait a l'examen d'un juge etranger, pas parce qu'il n'y a pas eu de crimes - au contraire il y en a eu beaucoup, b le souligne - mais parce que c'est d'une telle indigence qu'ils sont inutilisables.

4. b decida, apres avoir murement pese sa decision de leur aider, pensant, a juste titre que cela augmenterait sa credibilite dans l'affaire en general, tout en se disant que panama bien sur se serait tirer une magnifique epine du pied en pouvant rejeter une demande aussi lamentablement presentee.

5. b leur prodiga des conseils. rien n'y fit, ils etaient incapables de sortir des generalites et de notions fumeuses comme "cor-

e . 1 1 0 7

+++++

9.2.80 09h00 -o-

./.



- 2 -

rupt on earth'' ou bien d'invoquer la ''notoriété publique que c'était lui qui avait fait telle ou telle chose'' que b les mit sous pression. je vous aide mais nous aurons terminé ce soir cette rédaction.

6. on lui adjoignit alors une première garniture 2 magistrats de cour de cassation, 2 à 3 procureurs généraux, 2 à 3 juges instructeurs plus une cohorte de juges.

ce fut lamentable. alors qu'il s'était retiré avec quelques uns dans une pièce pour rédiger en demandant de lui apporter les dossiers les plus convaincants et les mieux fondés avec précision. que vit-il soudain surgir dans cette pièce quatre personnes qui se déshabillèrent devant lui entièrement qui lui montrent d'horribles cicatrices, qui un testicule manquant, qui des morceaux de chair arrachés etc. de dossiers point..... et de droit nenni.

on pourrait rire n'était-ce le tragique de ces tortures de la savak. b, angélique de patience, commit alors les juges instructeurs - supposés être les meilleurs - de faire procéder à un interrogatoire détaillé de ces 4 tortures.

b demanda à se faire traduire les précédents interrogatoires. à sa stupefaction, on lui répondit qu'ils n'avaient jamais été interrogés, que c'était au fond la même chose que les 60000 autres, une vraie catastrophe toujours conçus en termes généraux. les juges se défendirent en disant qu'ils envisageaient de les reinterroger par la suite de façon plus précise. b dut alors leur donner comme à de jeunes stagiaires l'ordre de donner (je ne cite qu'un exemple le nom de leurs bourreaux, la date de leur détention, la vérification que les bourreaux étaient employés sur les registres administratifs de la prison au moment de leur détention. réponse sur les bourreaux. oh, nous les avons tous fusillés. à ce moment un torturé dit non je crois qu'il y en a encore un à évin. b dut se faire promettre que ce bourreau serait intouchable, non fusillable jusqu'à ce qu'on lui ait fait un procès avec toute la rigueur du droit romain.....

bref c'est avec la plus grande peine que l'on arriva à la rédaction d'une demande passable.

7. b+v ajoutent qu'ils ont enlevé la question de panama du scénario.

en revanche, ils maintiennent l'utilité de la demande de panama à waldheim de faire partie de sa commission et avec une publicité qui fasse du bien à teheran.

8. commentaire personnel. j'ai eu de longues discussions avec des personnalités révolutionnaires importantes et ai fait les mêmes constatations sur cette incapacité de saisir la nécessité

./.

- 3 -

d'une presentation rigoureuse des dossiers juridiques. le mae n'echappe pas a la regle, nous devons renvoyer des notes, dont la redaction et les arguments pretendument juridiques sont insoutenables ou incomprehensibles... et les notes sont reprises et l'on n'en entend plus parler.....

9. b conclut en disant que le drame est que ni bs, ni gh, ni aucun autre ne sont sensibles a ce probleme qui les depasse par leur formation. lang

ambasuisse